

Lequel de ces œufs allez-vous choisir ?



Votre choix peut être déterminant pour faire cesser la souffrance des poules élevées en cage...

0, 1, 2 ou 3 ?...

Apprenez à reconnaître très simplement le type d'élevage

Depuis le 1^{er} janvier 2004, chaque boîte d'œuf doit mentionner en toutes lettres le type d'élevage (souvent écrit en très petits caractères). Chaque œuf, même vendu sans emballage, doit comporter en plus un chiffre spécifiant le mode d'élevage, généralement placé avant les lettres FR.



Ne vous laissez pas abuser par une mise en scène champêtre sur un marché ou sur un emballage, ou bien par une mention comme « œufs de nos régions », « œufs de basse-cour »...



Le chiffre imprimé sur l'œuf précédant les lettres FR est la façon la plus simple de reconnaître le mode d'élevage.

Caractère
imprimé sur
l'œuf pré-
cédant les
lettres FR

Sur la boîte

Conditions d'élevage

Œufs de poules
élevées en plein
air (agriculture
biologique)

0

Au moins 2,5 m² de terrain
extérieur par poule et
alimentation biologique

Œufs de poules
élevées en plein
air

1

Au moins 2,5 m² de terrain
extérieur par poule

Œufs de poules
élevées au sol

2

Élevage intensif
(à l'intérieur), mais sans
cage et avec au maximum
9 poules par m².

Œufs de poules
élevées en cage

3

Élevage en cage avec
18 poules par m².

Choisissez des œufs marqués 0 ou 1 pour privilégier



Lisez attentivement ce petit guide et faites-le circuler autour de vous.

Votre choix de consommateur et celui de votre entourage peut contribuer de façon déterminante à orienter les producteurs vers un élevage « en plein air ».

**Merci de soutenir
la mobilisation de la PMAF !**

Retrouvez toutes les actions
de la PMAF pour mettre fin
aux souffrances infligées aux
poules pondeuses sur

→ www.pmaf.org

PMAF



www.pmaf.org

Protection mondiale des animaux de ferme

8 ter en Chandellerue - B.P. 80242 - 57006 METZ Cedex 1

Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82

Email : courrier@pmaf.org - Site Internet : www.pmaf.org